



WAKENING SPRING TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 04/21/2015

Date de révision: 04/09/2020

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Nom du produit : WAKENING SPRING TCELL
Code du produit : 289144
SKU # : FG402110

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Produits d'assainissement de l'air
Réservé à un usage professionnel
Agents odorants
Utilisation recommandée : Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants
Restrictions d'emploi : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

1.3. Fournisseur

Fabricant

Rubbermaid Commercial Products LLC
3124 Valley Avenue
Winchester, VA 22601-2694 - USA
T 1.800.347.9800
www.rubbermaidcommercial.com

Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC
20 Hereford Street
Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada
T 1.800.998.7004

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Liquides inflammables, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Danger par aspiration, catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) :

Danger

Mentions de danger (GHS US)

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence (GHS US)

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

WAKENING SPRING TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, brouillards.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection.
P301+P310 - En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un médecin.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

WAKENING SPRING TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
C9-12 ISO-ALKANES	(N° CAS) 90622-57-4	≥ 50	Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226
LINALOOL	(N° CAS) 78-70-6	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	(N° CAS) 18479-58-8	1 – 10	Eye Irrit. 2A, H319
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE	(N° CAS) 67634-00-8	1 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302
2,6-DIMETHYL-2-HEPTANOL	(N° CAS) 13254-34-7	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
4-METHYLANISOLE	(N° CAS) 104-93-8	1 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 3, H412
LINALYL ACETATE	(N° CAS) 115-95-7	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	(N° CAS) 127-51-5	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
ALPHA-PINENES	(N° CAS) 80-56-8	1 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
CITRONELLOL	(N° CAS) 106-22-9	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
ALPHA-TERPINEOL	(N° CAS) 98-55-5	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
LIMONENE	(N° CAS) 5989-27-5	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
EUGENOL	(N° CAS) 97-53-0	0,1 – 1	Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317
GERANIOL	(N° CAS) 106-24-1	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE	(N° CAS) 68039-49-6	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
ISOBUTENYL METHYLTETRAHYDROPYRAN	(N° CAS) 16409-43-1	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 3, H412
CITRAL	(N° CAS) 5392-40-5	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
TRANS-ROSE KETONE-1	(N° CAS) 23726-94-5	0,1 – 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/.... Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

WAKENING SPRING TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Réactivité	: Stable dans les conditions normales d'emploi.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
----------------------	-----------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Stocker à l'écart des autres matières. Recueillir le produit répandu.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Mesures d'hygiène	: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

WAKENING SPRING TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

LINALOOL (78-70-6)		
DNEL	DNEL	2,8 mg/m ³
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)		
Non applicable		
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)		
Non applicable		
2,6-DIMETHYL-2-HEPTANOL (13254-34-7)		
Non applicable		
4-METHYLANISOLE (104-93-8)		
Non applicable		
LINALYL ACETATE (115-95-7)		
Non applicable		
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)		
Non applicable		
ALPHA-PINENES (80-56-8)		
DNEL	DNEL	5,98 mg/m ³
CITRONELLOL (106-22-9)		
DNEL	DNEL	10 mg/m ³
ALPHA-TERPINEOL (98-55-5)		
Non applicable		
LIMONENE (5989-27-5)		
Non applicable		
EUGENOL (97-53-0)		
DNEL	DNEL	36 mg/m ³
GERANIOL (106-24-1)		
DNEL	DNEL	161,6 mg/m ³
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)		
Non applicable		
CITRAL (5392-40-5)		
DNEL	DNEL	9 mg/m ³
ISOBUTENYL METHYLTETRAHYDROPYRAN (16409-43-1)		
Non applicable		
TRANS-ROSE KETONE-1 (23726-94-5)		
Non applicable		
C9-12 ISO-ALKANES (90622-57-4)		
Non applicable		

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.
---------------------------------	---

WAKENING SPRING TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: limpide. Transparent. : incolore à légèrement jaune : caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 136 °F (58°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,802 – 0,806
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 7 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

WAKENING SPRING TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Composés organiques. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)

DL50 orale rat	730 mg/kg
ETA US (voie orale)	730 mg/kg de poids corporel

4-METHYLANISOLE (104-93-8)

ETA US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
---------------------	-----------------------------

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)

DL50 orale rat	4000 mg/kg
ETA US (voie orale)	4000 mg/kg de poids corporel

TRANS-ROSE KETONE-1 (23726-94-5)

ETA US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
---------------------	-----------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité : Non classé

LIMONENE (5989-27-5)

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

EUGENOL (97-53-0)

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

WAKENING SPRING TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LINALOOL (78-70-6)	
CL50 poisson 1	27,8 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	20 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	88,3 mg/l

ALPHA-PINENES (80-56-8)	
CL50 poisson 1	0,28 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,44 mg/l waterflea

CITRONELLOL (106-22-9)	
CL50 poisson 1	10 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	17,48 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	2,38 mg/l

EUGENOL (97-53-0)	
CL50 poisson 1	5,6 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,9 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	15,4 mg/l

GERANIOL (106-24-1)	
CL50 poisson 1	22 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	10,8 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	13,1 mg/l

CITRAL (5392-40-5)	
CL50 poisson 1	4,1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	5 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

WAKENING SPRING TCELL	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

WAKENING SPRING TCELL	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

LINALOOL (78-70-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,84

ALPHA-PINENES (80-56-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,32

CITRONELLOL (106-22-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,1

WAKENING SPRING TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

EUGENOL (97-53-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,27
GERANIOL (106-24-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,5
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,7
CITRAL (5392-40-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,8

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1169 Extracts, aromatic, liquid, 3, III

N° ONU (DOT) : UN1169

Désignation officielle de transport (DOT) : Extracts, aromatic, liquid

Classe (DOT) : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables et combustibles 49 CFR 173.120

Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur

Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR 173.xxx) : 203

DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR 173.xxx) : 242

WAKENING SPRING TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102)	: B1 - Si le point d'éclair de la matière est supérieur ou égal à 38°C (100°F) et inférieur à 93°C (200°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.241 de ce sous-chapitre seront applicables. Si le point d'éclair de la matière est inférieur à 38°C (100°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.242 de ce sous-chapitre seront applicables. IB3 - Conteneurs IBC autorisés : métal (31A, 31B et 31N), plastique rigide (31H1 et 31H2), composite (31HZ1 et 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 et 31HH2). Exigences supplémentaires : seuls les liquides dont la pression de la vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50°C (1,1 bar à 122°F) ou à 130 kPa à 55°C (1,3 bar à 131°F) sont autorisés, à l'exception du code UN2672 (voir également la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour le code UN2672). T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - Le niveau maximum de remplissage ne doit pas dépasser la valeur déterminée comme suit : Niveau de remplissage = $97/(1 + a (tr - tf))$, où tr est la température moyenne maximale du conteneur durant le transport et tf est la température, exprimée en degrés Celcius, du liquide durant le remplissage.
DOT - Exceptions liées au conditionnement (49 CFR 173.xxx)	: 150
DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de passagers (49 CFR 173.27)	: 60 L
DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo uniquement (49 CFR 175.75)	: 220 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de marchandises et d'un navire de passagers.
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
Code IBC	: Non applicable.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

Transport maritime

Description document de transport (IMDG)	: UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III
N° ONU (IMDG)	: 1169
Désignation officielle de transport (IMDG)	: EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - Matières faiblement dangereuses
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L

Transport aérien

Description document de transport (IATA)	: UN 1169 Extracts, aromatic, liquid, 3, III
N° ONU (IATA)	: 1169
Désignation officielle de transport (IATA)	: Extracts, aromatic, liquid
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

LINALOOL (78-70-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
2,6-DIMETHYL-2-HEPTANOL (13254-34-7)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
4-METHYLANISOLE (104-93-8)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

WAKENING SPRING TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

LINALYL ACETATE (115-95-7)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
ALPHA-PINENES (80-56-8)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
CITRONELLOL (106-22-9)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
ALPHA-TERPINEOL (98-55-5)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
LIMONENE (5989-27-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
EUGENOL (97-53-0)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
GERANIOL (106-24-1)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
CITRAL (5392-40-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
ISOBUTENYL METHYLTETRAHYDROPYRAN (16409-43-1)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
TRANS-ROSE KETONE-1 (23726-94-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
C9-12 ISO-ALKANES (90622-57-4)
Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

LINALOOL (78-70-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
4-METHYLANISOLE (104-93-8)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
LINALYL ACETATE (115-95-7)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
ALPHA-PINENES (80-56-8)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
CITRONELLOL (106-22-9)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

WAKENING SPRING TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

LIMONENE (5989-27-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
EUGENOL (97-53-0)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
GERANIOL (106-24-1)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
CITRAL (5392-40-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
ISOBUTENYL METHYLTETRAHYDROPYRAN (16409-43-1)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
TRANS-ROSE KETONE-1 (23726-94-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
C9-12 ISO-ALKANES (90622-57-4)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - USA

ALPHA-PINENES (80-56-8)
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	: 04/09/2020
Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

WAKENING SPRING TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Autres informations : Clause REACH:
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Ajouté	
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	

SDS_US_GHS_HazCom_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit



POLAR MIST TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 03/25/2015

Date de révision: 04/08/2020

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Nom du produit : POLAR MIST TCELL
Code du produit : 289160
SKU # : FG402111

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Produits d'assainissement de l'air
Réservé à un usage professionnel
Agents odorants
Utilisation recommandée : Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants
Restrictions d'emploi : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Rubbermaid Commercial Products LLC
3124 Valley Avenue
Winchester, VA 22601-2694 - USA
T 1.800.347.9800
www.rubbermaidcommercial.com

Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC
20 Hereford Street
Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada
T 1.800.998.7004

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Liquides inflammables, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger par aspiration, catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) :

Danger

Mentions de danger (GHS US) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (GHS US) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection.
P301+P310 - En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un médecin.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement

POLAR MIST TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P331 - NE PAS faire vomir.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
C9-12 ISO-ALKANES	(N° CAS) 90622-57-4	20 – 50	Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226
LINALOOL	(N° CAS) 78-70-6	10 – 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
LINALYL ACETATE	(N° CAS) 115-95-7	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
MENTHOL	(N° CAS) 2216-51-5	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
DIETHYL MALONATE	(N° CAS) 105-53-3	1 – 10	Eye Irrit. 2A, H319
5-methyl-2-propan-2-ylcyclohexan-1-ol	(N° CAS) 89-78-1	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315
LIMONENE	(N° CAS) 5989-27-5	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
PINENES	(N° CAS) 127-91-3	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau/.... Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

POLAR MIST TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Réactivité : Stable dans les conditions normales d'emploi.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

LINALOOL (78-70-6)		
DNEL	DNEL	2,8 mg/m³

POLAR MIST TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

LINALYL ACETATE (115-95-7)
Non applicable
MENTHOL (2216-51-5)
Non applicable
DIETHYL MALONATE (105-53-3)
Non applicable
5-methyl-2-propan-2-ylcyclohexan-1-ol (89-78-1)
Non applicable
LIMONENE (5989-27-5)
Non applicable
PINENES (127-91-3)
Non applicable
C9-12 ISO-ALKANES (90622-57-4)
Non applicable

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: limpide. Transparent. : incolore à légèrement jaune : caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 59 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,868 – 0,872

POLAR MIST TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 6 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Composés organiques. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

LIMONENE (5989-27-5)

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

POLAR MIST TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

LINALOOL (78-70-6)	
CL50 poisson 1	27,8 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	20 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	88,3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

POLAR MIST TCELL	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

LINALOOL (78-70-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,84

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone	: Aucune, à notre connaissance
Effet sur le réchauffement global	Pas d'effet connu avec ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport	: UN1169 Extracts, aromatic, liquid, 3, III
N° ONU (DOT)	: UN1169
Désignation officielle de transport (DOT)	: Extracts, aromatic, liquid
Classe (DOT)	: 3 - Classe 3 - Liquides inflammables et combustibles 49 CFR 173.120
Groupe d'emballage (DOT)	: III - Danger mineur
Étiquettes de danger (DOT)	: 3 - Liquide inflammable



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR 173.xxx)	: 203
DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR 173.xxx)	: 242

POLAR MIST TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102)	: B1 - Si le point d'éclair de la matière est supérieur ou égal à 38°C (100°F) et inférieur à 93°C (200°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.241 de ce sous-chapitre seront applicables. Si le point d'éclair de la matière est inférieur à 38°C (100°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.242 de ce sous-chapitre seront applicables. IB3 - Conteneurs IBC autorisés : métal (31A, 31B et 31N), plastique rigide (31H1 et 31H2), composite (31HZ1 et 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 et 31HH2). Exigences supplémentaires : seuls les liquides dont la pression de la vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50°C (1,1 bar à 122°F) ou à 130 kPa à 55°C (1,3 bar à 131°F) sont autorisés, à l'exception du code UN2672 (voir également la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour le code UN2672). T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - Le niveau maximum de remplissage ne doit pas dépasser la valeur déterminée comme suit : Niveau de remplissage = $97/(1 + a (tr - tf))$, où tr est la température moyenne maximale du conteneur durant le transport et tf est la température, exprimée en degrés Celcius, du liquide durant le remplissage.
DOT - Exceptions liées au conditionnement (49 CFR 173.xxx)	: 150
DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de passagers (49 CFR 173.27)	: 60 L
DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo uniquement (49 CFR 175.75)	: 220 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de marchandises et d'un navire de passagers.
Emergency Response Guide (ERG) Number	: 127
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport	: UN1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III
UN-No. (TDG)	: UN1169
Désignation officielle de transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD))	: EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	: 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage	: III - Danger mineur
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5 L
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 60 L

Transport maritime

Description document de transport (IMDG)	: UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
N° ONU (IMDG)	: 1169
Désignation officielle de transport (IMDG)	: EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - Matières faiblement dangereuses
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L

Transport aérien

Description document de transport (IATA)	: UN 1169 Extracts, aromatic, liquid, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
N° ONU (IATA)	: 1169
Désignation officielle de transport (IATA)	: Extracts, aromatic, liquid
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

LINALOOL (78-70-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

POLAR MIST TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

LINALYL ACETATE (115-95-7)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
MENTHOL (2216-51-5)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
DIETHYL MALONATE (105-53-3)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
5-methyl-2-propan-2-ylcyclohexan-1-ol (89-78-1)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
LIMONENE (5989-27-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
PINENES (127-91-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
C9-12 ISO-ALKANES (90622-57-4)
Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

LINALOOL (78-70-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
LINALYL ACETATE (115-95-7)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
LIMONENE (5989-27-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
PINENES (127-91-3)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
C9-12 ISO-ALKANES (90622-57-4)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - USA

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	: 04/08/2020
Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

POLAR MIST TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Autres informations

: Clause REACH:
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Ajouté	
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	

SDS_US_GHS_HazCom_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit



BLUE SPLASH TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 04/01/2015

Date de révision: 04/08/2020

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Nom du produit : BLUE SPLASH TCELL
SKU # : FG402112

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée : Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants
Restrictions d'emploi : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Rubbermaid Commercial Products LLC
3124 Valley Avenue
Winchester, VA 22601-2694 - USA
T 1.800.347.9800
www.rubbermaidcommercial.com

Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC
20 Hereford Street
Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada
T 1.800.998.7004

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Liquides inflammables, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) :

Attention

Mentions de danger (GHS US) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence (GHS US) :

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, brouillards.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

BLUE SPLASH TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	(N° CAS) 18479-58-8	20 – 50	Eye Irrit. 2A, H319
DECANAL	(N° CAS) 112-31-2	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE	(N° CAS) 67634-00-8	1 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302
CITRAL	(N° CAS) 5392-40-5	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE	(N° CAS) 68039-49-6	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
SCENTENAL	(N° CAS) 86803-90-9	0,1 – 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
MYRCENE	(N° CAS) 123-35-3	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Carc. 2, H351 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucune en utilisation normale. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

BLUE SPLASH TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Réactivité : Stable dans les conditions normales d'emploi.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur, Sources d'ignition.
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)

Non applicable

DECANAL (112-31-2)

Non applicable

BLUE SPLASH TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)		
Non applicable		
CITRAL (5392-40-5)		
DNEL	DNEL	9 mg/m ³
SCENTENAL (86803-90-9)		
Non applicable		
MYRCENE (123-35-3)		
Non applicable		
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)		
Non applicable		

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent. limpide. : incolore à légèrement jaune : caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 135 °F (57°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de vapeur	: 0,3423 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,766 – 0,8
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

BLUE SPLASH TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Viscosité, cinématique	: < 7 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

BLUE SPLASH TCELL	
DL50 orale rat	9521,06 mg/kg
DL50 cutanée rat	16666,7 mg/kg
ETA US (voie orale)	9521,06 mg/kg de poids corporel
ETA US (voie cutanée)	16666,7 mg/kg de poids corporel

ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)	
DL50 orale rat	730 mg/kg
ETA US (voie orale)	730 mg/kg de poids corporel

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
DL50 orale rat	4000 mg/kg
ETA US (voie orale)	4000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.

MYRCENE (123-35-3)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

BLUE SPLASH TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CITRAL (5392-40-5)	
CL50 poisson 1	4,1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	5 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

BLUE SPLASH TCELL	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BLUE SPLASH TCELL	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

CITRAL (5392-40-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,8

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,7

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

BLUE SPLASH TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport	: UN1169 Extracts, aromatic, liquid, 3, III
N° ONU (DOT)	: UN1169
Désignation officielle de transport (DOT)	: Extracts, aromatic, liquid
Classe (DOT)	: 3 - Classe 3 - Liquides inflammables et combustibles 49 CFR 173.120
Groupe d'emballage (DOT)	: III - Danger mineur
Étiquettes de danger (DOT)	: 3 - Liquide inflammable



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR 173.xxx)	: 203
DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR 173.xxx)	: 242
DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102)	: B1 - Si le point d'éclair de la matière est supérieur ou égal à 38°C (100°F) et inférieur à 93°C (200°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.241 de ce sous-chapitre seront applicables. Si le point d'éclair de la matière est inférieur à 38°C (100°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.242 de ce sous-chapitre seront applicables. IB3 - Conteneurs IBC autorisés : métal (31A, 31B et 31N), plastique rigide (31H1 et 31H2), composite (31HZ1 et 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 et 31HH2). Exigences supplémentaires : seuls les liquides dont la pression de la vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50°C (1,1 bar à 122°F) ou à 130 kPa à 55°C (1,3 bar à 131°F) sont autorisés, à l'exception du code UN2672 (voir également la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour le code UN2672). T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - Le niveau maximum de remplissage ne doit pas dépasser la valeur déterminée comme suit : Niveau de remplissage = $97 / (1 + a (tr - tf))$, où tr est la température moyenne maximale du conteneur durant le transport et tf est la température, exprimée en degrés Celsius, du liquide durant le remplissage.
DOT - Exceptions liées au conditionnement (49 CFR 173.xxx)	: 150
DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de passagers (49 CFR 173.27)	: 60 L
DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo uniquement (49 CFR 175.75)	: 220 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de marchandises et d'un navire de passagers.
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
Code IBC	: Non applicable.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

Transport maritime

Description document de transport (IMDG)	: UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
N° ONU (IMDG)	: 1169
Désignation officielle de transport (IMDG)	: EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - Matières faiblement dangereuses
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L

Transport aérien

Description document de transport (IATA)	: UN 1169 Extracts, aromatic, liquid, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
N° ONU (IATA)	: 1169

BLUE SPLASH TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Désignation officielle de transport (IATA)	: Extracts, aromatic, liquid
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
DECANAL (112-31-2)	
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
CITRAL (5392-40-5)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
SCENTENAL (86803-90-9)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	P - P - indique une substance associée à un avis de préfabrication déjà envoyé
MYRCENE (123-35-3)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	

15.2. Réglementations internationales

CANADA

2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
CITRAL (5392-40-5)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
SCENTENAL (86803-90-9)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
MYRCENE (123-35-3)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

MYRCENE (123-35-3)	
Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)	

15.3. Réglementations des Etats - USA

BLUE SPLASH TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

MYRCENE (123-35-3)					
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)	Doses maximales admissibles (MADL)
Oui	Non	Non	Non		

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 04/08/2020

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Clause REACH:
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Ajouté	
	Mention d'avertissement (GHS US)	Modifié	
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	
	Mentions de danger (GHS US)	Modifié	
2.1	Classification GHS-US	Modifié	

SDS_US_GHS_HazCom_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit



CITRUS TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 03/20/2015

Date de révision: 04/08/2020

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Nom du produit : CITRUS TCELL
Code du produit : 289141
SKU # : FG402113

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Agents odorants
Produits d'assainissement de l'air
Utilisation recommandée : Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants
Restrictions d'emploi : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

1.3. Fournisseur

Fabricant

Rubbermaid Commercial Products LLC
3124 Valley Avenue
Winchester, VA 22601-2694 - USA
T 1.800.347.9800
www.rubbermaidcommercial.com

Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC
20 Hereford Street
Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada
T 1.800.998.7004

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Liquides inflammables, catégorie 4	H227	Liquide combustible
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) :

Attention

Mentions de danger (GHS US) :

H227 - Liquide combustible
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence (GHS US) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

CITRUS TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
TETRAHYDROLINALOOL	(N° CAS) 78-69-3	20 – 50	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411
DECANAL	(N° CAS) 112-31-2	10 – 20	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412
C9-12 ISO-ALKANES	(N° CAS) 90622-57-4	1 – 10	Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE	(N° CAS) 68039-49-6	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
OCTANAL	(N° CAS) 124-13-0	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Aquatic Chronic 3, H412
ETHYL ISOVALERATE	(N° CAS) 108-64-5	1 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315
CITRONELLOL	(N° CAS) 106-22-9	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
CITRAL	(N° CAS) 5392-40-5	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucune en utilisation normale. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Liquide combustible.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
---	--

CITRUS TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Stocker à l'écart des autres matières. Recueillir le produit répandu.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur, Rayons directs du soleil, Sources d'ignition.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

TETRAHYDROLINALOOL (78-69-3)

Non applicable

DECANAL (112-31-2)

Non applicable

C9-12 ISO-ALKANES (90622-57-4)

Non applicable

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)

Non applicable

OCTANAL (124-13-0)

Non applicable

ETHYL ISOVALERATE (108-64-5)

Non applicable

CITRUS TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

CITRONELLOL (106-22-9)		
DNEL	DNEL	10 mg/m ³
CITRAL (5392-40-5)		
DNEL	DNEL	9 mg/m ³

8.2. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent. limpide. : incolore à légèrement jaune : caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 63 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide combustible.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 0,885 – 0,889
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

CITRUS TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Liquide combustible. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

CITRUS TCELL	
DL50 orale rat	15194,26 mg/kg
DL50 cutanée rat	37500 mg/kg
ETA US (voie orale)	15194,26 mg/kg de poids corporel
ETA US (voie cutanée)	37500 mg/kg de poids corporel

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
DL50 orale rat	4000 mg/kg
ETA US (voie orale)	4000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

CITRUS TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

CITRONELLOL (106-22-9)	
CL50 poisson 1	10 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	17,48 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	2,38 mg/l

CITRAL (5392-40-5)	
CL50 poisson 1	4,1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	5 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

CITRUS TCELL	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CITRUS TCELL	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,7

CITRONELLOL (106-22-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,1

CITRAL (5392-40-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,8

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Non applicable

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

CITRUS TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Transport maritime

N° ONU (IMDG) : -
Désignation officielle de transport (IMDG) : -

Transport aérien

N° ONU (IATA) : -
Désignation officielle de transport (IATA) : -

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

TETRAHYDROLINALOOL (78-69-3)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
DECANAL (112-31-2)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
C9-12 ISO-ALKANES (90622-57-4)
Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
OCTANAL (124-13-0)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
ETHYL ISOVALERATE (108-64-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis
CITRONELLOL (106-22-9)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
CITRAL (5392-40-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Pas d'informations complémentaires disponibles

C9-12 ISO-ALKANES (90622-57-4)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
CITRONELLOL (106-22-9)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
CITRAL (5392-40-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

CITRUS TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

15.3. Réglementations des Etats - USA

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 04/08/2020

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Clause REACH:
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	

SDS_US_GHS_HazCom_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit



CRYSTAL BREEZE TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 03/12/2015

Date de révision: 04/09/2020

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Nom du produit : CRYSTAL BREEZE TCELL
Code du produit : 289145
SKU # : FG402187

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Produits d'assainissement de l'air
Réservé à un usage professionnel
Agents odorants
Utilisation recommandée : Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants
Restrictions d'emploi : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

1.3. Fournisseur

Fabricant

Rubbermaid Commercial Products LLC
3124 Valley Avenue
Winchester, VA 22601-2694 - USA
T 1.800.347.9800
www.rubbermaidcommercial.com

Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC
20 Hereford Street
Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada
T 1.800.998.7004

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Liquides inflammables, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger par aspiration, catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) :

Danger

Mentions de danger (GHS US) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence (GHS US) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, brouillards.
P280 - Porter des gants de protection.
P301+P310 - En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un médecin.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P331 - NE PAS faire vomir.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

CRYSTAL BREEZE TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
CAMPHOR	(N° CAS) 76-22-2	10 – 20	Acute Tox. 4 (Oral), H302
EUCALYPTOL	(N° CAS) 470-82-6	10 – 20	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
LIMONENE	(N° CAS) 5989-27-5	1 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
TERPINOLENE	(N° CAS) 586-62-9	1 – 10	Aquatic Chronic 2, H411 Asp. Tox. 1, H304
p-CYMENE	(N° CAS) 99-87-6	1 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411 Asp. Tox. 1, H304
GAMMA-TERPINENE	(N° CAS) 99-85-4	1 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Asp. Tox. 1, H304
ALPHA-PINENES	(N° CAS) 80-56-8	1 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
PINENES	(N° CAS) 127-91-3	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE	(N° CAS) 68039-49-6	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau/.... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets	: Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

CRYSTAL BREEZE TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur, Sources d'ignition.
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

CAMPBOR (76-22-2)

ACGIH	Nom local	Camphor, synthetic
-------	-----------	--------------------

CRYSTAL BREEZE TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

CAMPBOR (76-22-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	2 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	3 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr; anosmia. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	2 mg/m³
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
EUCALYPTOL (470-82-6)		
Non applicable		
LIMONENE (5989-27-5)		
Non applicable		
TERPINOLENE (586-62-9)		
Non applicable		
p-CYMENE (99-87-6)		
Non applicable		
GAMMA-TERPINENE (99-85-4)		
Non applicable		
ALPHA-PINENES (80-56-8)		
DNEL	DNEL	5,98 mg/m³
PINENES (127-91-3)		
Non applicable		
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)		
Non applicable		

8.2. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: limpide. : jaune clair : caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible

CRYSTAL BREEZE TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 55 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,937 – 0,941
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: < 6 mm²/s
Viscosité, cinématique	: < 6 mm²/s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

CAMPBOR (76-22-2)	
DL50 orale rat	1500 mg/kg
ETA US (voie orale)	1500 mg/kg de poids corporel
ETA US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h
EUCALYPTOL (470-82-6)	
ETA US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
ETA US (voie cutanée)	1100 mg/kg de poids corporel

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
DL50 orale rat	4000 mg/kg
ETA US (voie orale)	4000 mg/kg de poids corporel

CRYSTAL BREEZE TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé

LIMONENE (5989-27-5)

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets	: Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer une allergie cutanée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
----------------	--

ALPHA-PINENES (80-56-8)

CL50 poisson 1	0,28 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,44 mg/l waterflea

12.2. Persistance et dégradabilité

CRYSTAL BREEZE TCELL

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CRYSTAL BREEZE TCELL

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

ALPHA-PINENES (80-56-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,32
--	------

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,7
--	-----

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

CRYSTAL BREEZE TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1169 Extracts, aromatic, liquid, 3, III

N° ONU (DOT) : UN1169

Désignation officielle de transport (DOT) : Extracts, aromatic, liquid

Classe (DOT) : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables et combustibles 49 CFR 173.120

Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur

Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR 173.xxx) : 203

DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR 173.xxx) : 242

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102) : B1 - Si le point d'éclair de la matière est supérieur ou égal à 38°C (100°F) et inférieur à 93°C (200°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.241 de ce sous-chapitre seront applicables. Si le point d'éclair de la matière est inférieur à 38°C (100°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.242 de ce sous-chapitre seront applicables.
IB3 - Conteneurs IBC autorisés : métal (31A, 31B et 31N), plastique rigide (31H1 et 31H2), composite (31HZ1 et 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 et 31HH2). Exigences supplémentaires : seuls les liquides dont la pression de la vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50°C (1,1 bar à 122°F) ou à 130 kPa à 55°C (1,3 bar à 131°F) sont autorisés, à l'exception du code UN2672 (voir également la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour le code UN2672).
T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)
TP1 - Le niveau maximum de remplissage ne doit pas dépasser la valeur déterminée comme suit : Niveau de remplissage = $97/(1 + a(tr - tf))$, où tr est la température moyenne maximale du conteneur durant le transport et tf est la température, exprimée en degrés Celsius, du liquide durant le remplissage.

DOT - Exceptions liées au conditionnement (49 CFR 173.xxx) : 150

DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de passagers (49 CFR 173.27) : 60 L

DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo uniquement (49 CFR 175.75) : 220 L

DOT Emplacement d'arrimage : A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de marchandises et d'un navire de passagers.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

CRYSTAL BREEZE TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Transport maritime

Description document de transport (IMDG)	: UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
N° ONU (IMDG)	: 1169
Désignation officielle de transport (IMDG)	: EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - Matières faiblement dangereuses
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L

Transport aérien

Description document de transport (IATA)	: UN 1169 Extracts, aromatic, liquid, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
N° ONU (IATA)	: 1169
Désignation officielle de transport (IATA)	: Extracts, aromatic, liquid
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

CAMPHOR (76-22-2)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
EUCALYPTOL (470-82-6)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
LIMONENE (5989-27-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
TERPINOLENE (586-62-9)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
p-CYMENE (99-87-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
GAMMA-TERPINENE (99-85-4)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
ALPHA-PINENES (80-56-8)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
PINENES (127-91-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Pas d'informations complémentaires disponibles

LIMONENE (5989-27-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
TERPINOLENE (586-62-9)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
p-CYMENE (99-87-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

CRYSTAL BREEZE TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

GAMMA-TERPINENE (99-85-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

ALPHA-PINENES (80-56-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

PINENES (127-91-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - USA

p-CYMENE (99-87-6)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

ALPHA-PINENES (80-56-8)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 04/09/2020

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Ajouté	
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	

SDS_US_GHS_HazCom_2012 Newell nieuw

CRYSTAL BREEZE TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit